

22.06.2005 – 15:21 Uhr

5e révision de LAI et financement additionnel Lorientation est la bonne, mais certaines améliorations simposent

Berne (ots) -

Il apparaît nécessaire et urgent de mettre à nouveau de l'ordre dans les finances de LAI. Pour cette raison, l'Union syndicale suisse (USS) peut se déclarer d'accord avec la majeure partie des deux messages adoptés aujourd'hui par le Conseil fédéral au sujet de LAI. LUSS soutient en particulier les objectifs de « détection et d'intervention précoces » et d'une meilleure « réadaptation » des personnes concernées. Quant au financement additionnel, pour lequel LUSS préfère le recours à des prélèvements sur les salaires plutôt qu'à des points de TVA, apparaît inévitable.

LUSS s'opposera toutefois aux économies qui devraient être faites en démantelant les prestations de assurance. Pour une part, ces économies sont objectivement fausses et concerneront des personnes qui dépendent de ces prestations. Parallèlement, une bonne part des coûts seront uniquement transférés à d'autres assurances sociales, aux prestations complémentaires ou à l'aide sociale. C'est absurde. Les Chambres fédérales devront encore améliorer cela.

La pression accrue qui s'exercera sur les personnes assurées ainsi que les incitations qui leur seront faites et les nouvelles mesures qui coûteront cher à LAI destinées à améliorer la réadaptation ne seront cependant efficaces que si l'économie est aussi de la partie. En d'autres termes, les employeurs doivent engager plus de travailleuses et de travailleurs handicapés moins performants et moins aptes au travail, respectivement ne pas en licencier. Dans ce domaine, on ne peut pas tabler sur la spontanéité, il faut donc absolument prévoir des incitations pour les employeurs. Sur ce point, le message est totalement unilatéral.

Malgré le financement additionnel et la 5e révision de la loi sur LAI (s'il est possible de réaliser l'objectif d'une réduction de 20% des nouvelles rentes), les dettes de LAI atteindront, dans le meilleur des cas, le montant de 10 milliards de francs (en 2010). Avec ces deux mesures, LAI retrouverait des chiffres noirs pour la première fois en 2025. Les propositions du Conseil fédéral concernant son financement sont par conséquent insuffisantes. Il est donc absolument nécessaire que la part de la Banque nationale dévolue à la Confédération soit affectée au paiement des dettes de LAI envers LAVS.

Colette Nova (dès 17 heures : 079/428 05 90), en charge de ce dossier à LUSS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.